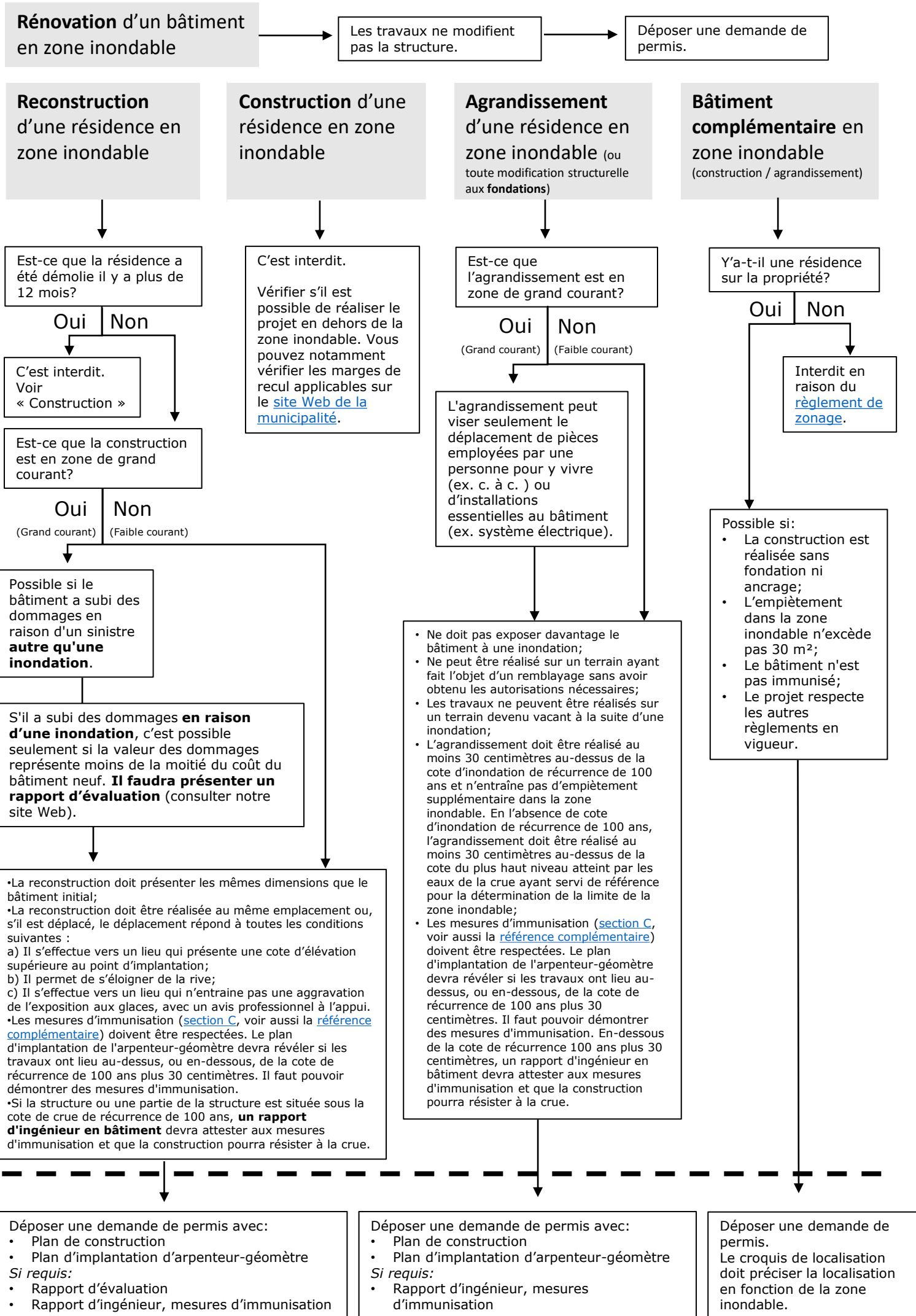


# Construction en zone inondable

Aide-mémoire. Sous le Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, en vigueur 1<sup>er</sup> mars 2022



Mis à jour le 14 février 2022



Cet aide-mémoire est à titre indicatif seulement et n'a aucune valeur légale. Merci de référer aux règlements en vigueur et de consulter les références suivantes:

- « Zone inondable », [Site Web de la municipalité](#)
- [Carte de la zone inondable pour la Municipalité de Ripon](#)
- [Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral](#)
- [Aide-mémoire: mesures d'immunisation en zone inondable](#)
- [Aide-mémoire: autorisation municipale relative à un bâtiment en rive, littoral ou zone inondable](#)

[Carte des zones de courant](#)

